

---

**PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE (PAM)  
CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE  
CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)**

---

Atelier régional sur le partage des données, le suivi et la  
communication de l'information (MEDEXPOL 2024)

REMPEC/WG.57/4.1

Date : 23 août 2024

Lija, Malte, 25-26 septembre 2024

Original : Anglais

**Point 3 de l'ordre du jour : Partage des données : Vers une plateforme des Profils des pays intégrée pour  
la prévention, la préparation et la lutte**

**Restructuration des Profils des pays afin de faciliter la collecte, la catégorisation et la mise à jour des  
données, et les actions en découlant**

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le présent document ne sera pas imprimé et est mis à disposition au format électronique uniquement. Les participants sont invités à consulter ce document au format électronique et à limiter les impressions.

## **Note du Secrétariat**

Le présent document a pour objet de contribuer à l'application d'une approche commune pour le partage des données et d'aider les Parties contractantes dans leurs activités de soumission et de consultation des données. Dans cette optique, une proposition de révision et d'ajustement de la structure des Profils des pays sera développée, dans l'objectif de faciliter la collecte et l'exploitation de jeux de données à des fins d'analyses statistiques et d'études au niveau régional. Cette proposition tient compte des retours reçus sur le questionnaire sur le partage des données, le suivi et la communication de l'information diffusé par le REMPEC auprès des Parties contractantes en juillet 2024.

## Contexte

1. Les obligations de communication d'information et de suivi stipulées par le Protocole relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires et, en cas de situation critique, de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée (le « Protocole Prévention et situations critiques de 2002 ») et le Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol (le « Protocole Offshore ») sont, entre autres choses, facilitées par la mise à disposition de données et d'informations nationales à jour et aisément accessibles. Ces données et informations, spécifiées par les articles des deux Protocoles ci-dessus, sont collectées de diverses manières et via divers modèles destinés à simplifier la mise en œuvre des activités prévues par lesdits Protocoles, tel que précisé dans les documents de travail REMPEC/WG.57/2.1 et REMPEC/WG.5/7.3. Les principales sources d'informations et de données sont les Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Parties Contractantes) elles-mêmes, conformément aux exigences des deux Protocoles et des instruments internationaux et de l'Union Européenne pertinents, ainsi que les informations mises à la disposition du public via des publications nationales officielles et autres canaux officiels.

2. Comme le précise le paragraphe 12 du document [REMPEC/WG.45/8](#) de la 13<sup>ème</sup> Réunion des Correspondants du REMPEC (Malte, juin 2019), le REMPEC a développé au fil des ans un ensemble d'outils destinés à aider les Parties Contractantes dans le processus d'application de l'article 7 du Protocole Prévention et situations critiques, « Diffusion et échange des informations », et de l'article 25 du Protocole Offshore, « Information mutuelle ». Ces outils sont (i) les Profils des pays disponibles sur le site Web du REMPEC, et (ii) le Système d'information géographique intégré méditerranéen pour l'évaluation du risque et la lutte contre la pollution marine (MEDGIS-MAR).

3. La 15<sup>e</sup> réunion des Correspondants du REMPEC (Malte, juin 2023) a constaté, comme les réunions précédentes, que la plateforme MEDGIS-MAR et les Profils des pays étaient encore insuffisamment alimentés en rapports, complétés et mis à jour. La réunion a rappelé le rôle essentiel des Parties Contractantes dans le maintien et la mise à jour de ces outils. Dans la lignée des réunions précédentes, la 15<sup>e</sup> réunion a recommandé des mesures complémentaires pour le Partage des données, détaillées dans le rapport de la réunion [REMPEC WG.56/8, Annexe V](#), concernant la fourniture de données nationales sur les activités, les incidents et les déversements offshore.

4. En plus de se conformer aux obligations prévues par la Convention de Barcelone et ses Protocoles, en respectant leurs engagements de communication de l'information et de suivi, les Parties Contractantes contribueraient à la mise à disposition de jeux de données agrégés permettant de dresser des analyses statistiques des accidents et déversements, ainsi que d'informations sur les pressions et l'impact exercés sur le milieu marin par le trafic maritime et les activités offshore au niveau régional. Toutes ces données pourraient alimenter la préparation des rapports périodiques sur la qualité de la Méditerranée (QSR) et d'autres rapports comme l'« Étude sur les tendances et perspectives concernant la pollution marine provenant des navires et activités maritimes, ainsi que du trafic maritime et des activités offshore en Méditerranée » (REMPEC, décembre 2021), ci-après dénommée l'[Etude](#), et guider des décisions politiques fondées sur des objectifs au niveau méditerranéen.

5. Dans ce contexte, le présent document a pour ambition de contribuer à faciliter l'application de l'approche commune sur le partage des données vers l'adoption d'un format standardisé pour le suivi et la communication des informations sur les pollutions marines aux hydrocarbures et substances chimiques.

6. Pour éclairer les débats, le REMPEC a distribué un questionnaire visant à réunir les retours du Groupe de correspondance sur le Partage des données, le suivi et l'information (au sein du Groupe de travail technique méditerranéen (MTWG)), dans le cadre des missions définies par la 15<sup>e</sup> réunion des Correspondants du REMPEC.

### **Améliorations continues des outils pour soutenir et inciter au Partage des données**

7. La structure actuelle des Profils des pays avait été étudiée par la 11<sup>e</sup> réunion des Correspondants du REMPEC (mai 2017), tel que détaillé au paragraphe 6 du document [REMPEC/WG.37/10](#). Le Profil de chacune des Parties Contractantes fournit des informations sur les mesures en place au niveau national pour l'application du Protocole Prévention et situations critiques, en particulier sur les thèmes suivants :

.1 Informations générales

.2 OPRC – Préparation et lutte contre la pollution marine :

- Liste des contacts des autorités nationales compétentes ;
- Conventions et Protocoles ;
- Système national et régional ;
- Stratégie de lutte ;
- Évaluation des risques ;
- Expertise ;
- Ressources ; et
- Formation et suivi

.3 Prévention :

- Liste des contacts des autorités nationales compétentes ;
- Liste des Conventions internationales ratifiées ; et
- Mise en œuvre des Conventions internationales.

8. La dernière mise à jour du MEDGIS-MAR avait été étudiée par la 13<sup>e</sup> réunion des Correspondants du REMPEC (juin 2019), tel que précisé au point 12.4 du document [REMPEC/WG.45/8](#), à savoir :

- .1 son contenu : les données nationales (équipements de lutte, accidents, installations de gaz et pétrole, et installations de manutention d'hydrocarbures) qui sont mises à jour et uniquement accessibles par chaque État côtier méditerranéen disposant d'identifiants personnalisés ;
- .2 son contenu : les données publiques, notamment les couches relatives au type de littoral, les couches environnementales, les couches socio-économiques ainsi que les couches relatives au trafic maritime recueillies auprès de diverses sources ;
- .3 ses fonctionnalités : permettant d'afficher des cartes de vulnérabilités personnalisées, afin d'aider à la définition de stratégies d'intervention en cas d'incidents impliquant des hydrocarbures et des SNPD ; et
- .4 sa mise à niveau : en 2018, avec l'ajout de quinze (15) nouvelles fonctions, y compris une couche relative aux rejets illégaux, une interface adaptable avec des filtres supplémentaires et un outil de simulations en cas de déversements d'hydrocarbures.

9. Dans ce contexte, la 15<sup>e</sup> réunion des Correspondants du REMPEC avait approuvé la poursuite du processus d'amélioration du Partage des données, tel que détaillé dans l'Annexe V du rapport de la réunion ([REMPEC WG.56/8](#)). Les mesures identifiées, répertoriées ci-dessous, ont pour objet d'offrir une approche plus pratique et attractive du Partage des données afin d'inciter les Parties Contractantes à s'impliquer plus largement. La mise en œuvre pendant l'exercice biennal actuel et envisagée dans le cadre du travail du présent Atelier couvre :

.1 *Les mesures concernant le MEDGIS-MAR :*

Créer une nouvelle couche sur la plateforme MEDGIS-MAR concernant les déversements en Méditerranée, devant être évaluée à l'occasion du MEDEXPOL 2024 ;

- .2 *Les mesures pertinentes pour les Profils des pays en lien avec l'Outil méditerranéen d'aide à la décision pour la gestion des déchets issus de pollutions marines par hydrocarbures ([Gestion des déchets](#)) :*
- i. Faisabilité d'autoriser des utilisateurs autres que les Correspondants OPRC du REMPEC à saisir des informations nationales dans les sections pertinentes du Plan de gestion des déchets issus de déversements d'hydrocarbures (PGDPH) ;
  - ii. Accord sur la proposition de charger la toute dernière version du PGDPH final et le Manuel sur les mécanismes nationaux dans leur Profil pays.
- .3 *Les mesures concernant à la fois les Profils des pays et le MEDGIS-MAR :*
- i. adopter une approche de mise à jour périodique via des questionnaires en ligne, tel qu'évoqué dans le document [WG.57/3](#) du présent Atelier, pour aider les Parties Contractantes à communiquer sur leur dernière mise à jour des deux outils ;
  - ii. recommander l'utilisation du modèle de Manuel sur les mécanismes nationaux pour la mobilisation d'équipements d'intervention et d'experts en cas d'urgence, tel qu'exposé en annexe du document [REMPEC/WG.51/9/3](#), avec les informations pertinentes ; mettre à jour les informations directement sur le MEDGIS-MAR et dans les Profils des pays, ou en mettant à jour les tout derniers formulaires pré-remplis.
- .4 *Les mesures concernant à la fois les Profils des pays et le Suivi :*
- Fournir des données en utilisant les Critères de données et Dictionnaires de données révisés pour l'Indicateur commun 19 de l'IMAP, conformément aux critères établis pour les déversements d'hydrocarbures et de SNPD, tel que présenté en annexe 2 du document [REMPEC/WG.56/3/4/Rev.1](#).

## ***Conclusions***

10. Les Profils des pays ne donnent actuellement que des informations narratives : aucune des données sur les incidents et déversements qui sont supposées être intégrées dans le MEDGIS-MAR n'y figurent. Il est possible de restructurer les Profils des pays et de permettre l'intégration d'informations plus pertinentes et concrètes sur les accidents et déversements afin de faciliter le processus de Partage des données, ainsi que des documents connexes utiles le cas échéant.

11. Les Parties Contractantes sont invitées à discuter des outils disponibles pour le Partage des données (Profils des pays et MEDGIS-MAR), et notamment à identifier si ces outils leur semblent présenter un avantage et une valeur ajoutée. Sans ce sentiment d'appropriation, les mesures d'incitation et d'encouragement seules ne peuvent suffire à favoriser la pleine implication des Parties Contractantes dans le processus de Partage des données.

## **Résultats du Questionnaire**

12. En juillet 2024, le REMPEC a distribué aux Parties Contractantes un questionnaire sur le partage des données, le suivi et la communication de l'information afin d'identifier les possibles difficultés, problèmes de capacités et les manières de faciliter la réponse aux obligations de communication de l'information et de suivi. Cinq Parties Contractantes ont répondu à ce questionnaire. Les réponses ont été agrégées et certains éléments synthétiques sont présentés ci-après.

13. Concernant les retours sur la mise en œuvre des activités, il convient de noter que les pays qui ont répondu ont bien connaissance des obligations de communication de l'information prévues par les différents systèmes (OMI, Convention de Barcelone, Union européenne) et de la périodicité de ces rapports. Il a été signalé que les informations sur le Répertoire des autorités compétentes étaient demandées en double. Les rapports demandés sont essentiellement préparés sur la base des informations déjà disponibles. Une correspondance entre différents départements au niveau national est nécessaire au sein de certaines Parties Contractantes. Les rapports précédents servent de base pour certaines Parties Contractantes, qui les mettent à jour selon les besoins. Le recours aux dispositifs mis en place par le REMPEC semble limité par le manque de mises à jour et des difficultés à y accéder et à les utiliser. Tous les répondants se disent favorables à la proposition de mettre en ligne les livrables nationaux préparés dans le cadre du PdT du REMPEC sur la page des Profils des pays. Le REMPEC pourrait apporter un certain soutien en ce sens mais, au final, les Correspondants souhaitent pouvoir le faire par eux-mêmes.

14. En ce qui concerne les communications en situations d'urgence, toutes les Parties Contractantes qui ont répondu connaissent le mécanisme POLREP (POLWARN, POLINF, POLFAC). Les formulaires standard de demande d'experts de l'UAM sont utilisés par une partie des Parties Contractantes ayant répondu ; une seule d'entre elles connaît le Formulaire standard de demande d'équipement, de produits et de personnel spécialisé. Au niveau des moyens de communication, l'adresse e-mail [emergency@rempec.org](mailto:emergency@rempec.org) est connue et utilisée sans difficulté par l'ensemble des Parties Contractantes qui ont répondu. L'utilisation du CECIS MP du SSN semble, en revanche, plus problématique : un renforcement des capacités pour l'utilisation de ces moyens de communication a été recommandé, de même que la nécessité d'une meilleure coordination entre les différentes entités/institutions au sein de la Parties Contractantes afin de partager l'accès à ces services. Toutes les Parties Contractantes ayant répondu sauf une ont approuvé la proposition de rendre VISIBLES à d'autres pays les informations du répertoire/de la liste des Autorités nationales compétentes chargées de la préparation et la lutte contre la pollution marine et des contacts principaux du CECIS (étant noté que ce choix ne s'appliquerait pas aux Administrateurs : DGECHO et REMPEC). Toutes les Parties Contractantes ayant répondu jugent utile de créer un lien pour permettre un accès facile aux Profils des pays dans le CECIS MP. Toutes les Parties Contractantes ayant répondu ont approuvé la proposition que certaines fonctions ou certains éléments du MEDGIS-MAR soient transférés/copiés dans le CECIS MP, en recommandant que ces informations soient régulièrement mises à jour.

15. Concernant le suivi des cinq Indicateurs communs (IC) de l'IMAP pertinents pour le Protocole Offshore, toutes les Parties Contractantes ayant répondu sauf une ont indiqué ne pas savoir comment les appliquer aux activités offshore. Le même constat est fait concernant le MEDPOL et les CORMON. Dans certains cas, les institutions nationales chargées de la collecte des données relatives à ces IC sont différentes du Correspondant pour le Protocole Offshore et le Protocole Prévention et situations critiques. Une mauvaise connaissance des Fiches descriptives, Dictionnaires de données (DD) et Critères de données (DS) pour l'IC 19, ou la nécessité de renforcer les capacités, sont également signalées. Une seule des Parties Contractantes ayant répondu a appliqué l'IC 19 après la 11<sup>e</sup> et la 15<sup>e</sup> réunion des Correspondants du REMPEC. Une connaissance limitée du Descripteur 8 de la Directive-cadre Stratégie pour le milieu marin de l'Union Européenne (DCSMM) est également signalée. Dans certains cas, les institutions nationales en charge de la collecte des données sur l'IC 19 sont différentes du Correspondant pour le Protocole Offshore et le Protocole Prévention et situations critiques.

16. Concernant le Partage des données, l'absence de mise à jour régulière explique pourquoi la page des Profils des pays sur le site du REMPEC n'est utilisée que par deux des Parties Contractantes ayant répondu pour collecter des informations et données, et répondre à leurs besoins de communication de l'information ou de suivi. Toutes les Parties Contractantes ayant répondu se disent favorables à ce que cette page devienne l'interface principale des Parties Contractantes pour les activités liées à la mise en œuvre des deux Protocoles, et acceptent d'en faire également un référentiel des livrables nationaux précédents. Cela supposerait néanmoins que la page des Profils des pays soit régulièrement mise à jour. Tous les répondants valident l'option de restructurer le Profil pays pour répondre à la nécessité de rassembler toutes les données, de les structurer à des fins de communication de l'information et de suivi,

et de les former en base de données pour les utiliser en lien avec les activités de prévention et de lutte dans le contexte de la pollution marine. Là encore, cette utilisation supposerait une mise à jour régulière de la page des Profils des pays. Une Partie Contractante a souligné la nécessité de restreindre l'accès à ce type de contenu. Enfin, toutes les Parties Contractantes ayant répondu ont approuvé l'idée d'interconnecter la feuille Excel du MEDGIS-MAR avec une section dédiée de la page des Profils des pays.

### ***Conclusions***

17. Un nombre limité de Parties Contractantes a répondu au questionnaire distribué par le REMPEC. Néanmoins, sur les réponses reçues, la majorité se sont dites favorables à une restructuration de la page des Profils des pays dans la perspective d'en faire un support plus utile pour :

- accompagner les Parties Contractantes dans leurs obligations de communication de l'information, en permettant un accès simplifié aux formats de communication et documents d'orientation ;
- servir de référentiel pour les rapports précédents afin de faciliter leur mise à jour pour la préparation de nouveaux rapports ; et
- servir de point de recueil de données facile pour saisir les données également requises au titre du MEDGIS-MAR.

18. Les Parties Contractantes ayant répondu ont souligné la nécessité d'assurer une mise à jour continue des données saisies sur la page restructurée des Profils des pays.

### **Actions requises de l'Atelier**

19. Les participants à l'Atelier sont invités à :

- .1 **approuver le principe** d'une restructuration de la page des Profils des pays ;
- .2 **inviter** le REMPEC à évaluer de manière détaillée la faisabilité technique d'une mise à niveau de la page des Profils des pays et soumettre une proposition lors de la prochaine réunion des Correspondants qui se tiendra en 2025 ;
- .3 **discuter** de la valeur ajoutée des outils de données disponibles, tel qu'indiqué au paragraphe 11 du présent document, et prendre les décisions qui en découlent ; et
- .4 **discuter et convenir** du contenu possible d'une nouvelle section sur la page des Profils des pays, avec la possibilité d'inclure des liens vers les rapports nationaux, plus spécifiquement les rapports relatifs à l'application du Protocole Prévention et situations d'urgence et du Protocole Offshore, ainsi que vers les rapports des ateliers nationaux sur l'évaluation et la préparation à la lutte contre les déversements d'hydrocarbures.